



NAROUVEY - VALAIS - CH  
15 APPARTEMENTS À VENDRE EN PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGES

---

## CONDITIONS DE VENTE

Comment réserver et acheter un appartement à Narouvey ?

### 1. RÉSERVER

Vous voulez vous assurer d'être futur propriétaire d'un appartement à NAROUVEY et bénéficier de ses avantages ? Dès maintenant, la possibilité de le réserver vous est offerte.

Cette réservation, exclusive, passe par la signature d'une « Convention de réservation ».

Cette convention de réservation, conclue entre vous et l'opérateur, propriétaire, est assortie du versement d'un montant de CHF 25'000.-- versé sur un compte bancaire dédié et bloqué.

Intéressés ?

Prenez connaissance du « Modèle de convention de réservation » proposé et si vous êtes décidés à vous engager demandez, grâce au lien sur le site, à ce que vous soit adressée en vue de sa signature, une convention adaptée à vos souhaits.

### 2. ACHETER

Dès la décision de réalisation de NAROUVEY et l'inscription de la propriété par étages au Registre Foncier de Sierre (Vs), achetez votre logement par la signature devant notaire, d'un :

Acte de vente et d'achat définitif.

Le paiement de votre appartement est échelonné à l'avancement des travaux de construction, soit, calculés sur le prix total :

25% à la signature de l'acte de vente et d'achat,

25% à la mise hors d'eau du bâtiment dans lequel se trouve votre appartement,

25% à fin des travaux de second œuvre du bâtiment dans lequel se trouve votre appartement,

25% à la remise des clés.